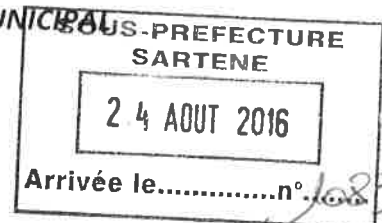


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 20/2016**

Séance du 17 août 2016



**OBJET : MISE EN PLACE DE FORFAITS EAU/ASSAINISSEMENT POUR LA PERIODE 01/09/2015-29/02/2016 SUITE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU.**

Nombre de membres : 9  
Afférents au conseil : 9  
En exercice : 9

Date de la convocation : 03/08/2016  
Date d'affichage : 03/08/2016  
Ayant délibéré : 7      Votés Pour : 7  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le dix-sept août à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	<b>Etaient absents</b>
Mme OBENOUS née DURAND Isabelle	M. MANTESE Jean-François
M. MARTINO Enzo	M. POLI Pierre-Antoine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux travaux de réhabilitation des infrastructures d'alimentation en eau, il apparaît impossible de procéder au relevé de consommation des anciens compteurs car certains ont été déposés, d'autres ont été endommagés lors des travaux (coupures fréquentes) ; il est utile de rappeler que de nombreux abonnés n'étaient pas équipés de compteurs et étaient facturés au forfait. Les travaux ont permis l'installation de compteurs sur le domaine public ; ces nouveaux équipements, équipés de télé relève, mis en service dès mars 2016 permettent d'ores et déjà pour la période mars 2016/août 2016 des relevés de consommation fiables.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de forfaits pour la période septembre 2016/février 2016 ; ces forfaits seraient calculés sur la consommation arrêtée lors de la précédente facturation.

Il détaille sa proposition qui suit :

**Forfait pour 6 mois (du 01/09/2015 au 29/02/2016).**

- Forfait de 50 m<sup>3</sup> pour les consommations de l'année précédente > ou = à 100 m<sup>3</sup>.
- Forfait de 25 m<sup>3</sup> pour les consommations de l'année précédente > 50 m<sup>3</sup> et < 100 m<sup>3</sup>.
- Forfait de 10 m<sup>3</sup> pour les consommations de l'année précédente < 50 m<sup>3</sup>.

Les montants ainsi appliqués seraient les suivants :

- **82,25 euros le forfait de 50 m<sup>3</sup>** pour les abonnés assujettis à la facturation eau/assainissement et **49,50 euros le forfait de 50 m<sup>3</sup>** pour les abonnés assujettis à la facturation eau.
- **41,12 euros le forfait de 25 m<sup>3</sup>** pour les abonnés assujettis à la facturation eau/assainissement et **24,75 euros le forfait de 25 m<sup>3</sup>** pour les abonnés assujettis à la facturation eau.
- **16,45 euros le forfait de 10 m<sup>3</sup>** pour les abonnés assujettis à la facturation eau/assainissement et **9,90 euros le forfait de 10 m<sup>3</sup>** pour les abonnés assujettis à la facturation eau.

Le montant total qui pourrait être facturé par la Commune serait au minimum de 5 000 euros.

- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** la mise en place de forfaits 50 m<sup>3</sup>, 25 m<sup>3</sup> et 10 m<sup>3</sup> pour la période de facturation eau/assainissement septembre 2015/février 2016.
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir la facturation en tenant compte des éléments exposés.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 20 août 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO



SOUS-PREFECTURE  
SARTENE

24 AOUT 2016

Arrivé le :

N°